



## Règlement

### Support individuel aux pilotes juniors

L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DU VOL À VOILE de l'AéCS décerne chaque année **des prix d'encouragement** aux pilotes juniors de vol à voile.

**Participation** Peuvent participer les pilotes juniors qui n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans le jour de clôture réglementaire du CNVV (30 septembre).

**Conditions** Les prétendants doivent participer pendant l'année de concours, qui est identique à la durée du CNVV, sur planeurs de classe Club, classe Standard, classe 15m ou classe 18m, au:

- Concours national de vol à voile (CNVV) obligatoirement et a un
- Concours Régional (CR) et/ou au
- Championnat Suisse des Juniors (CSJ) et/ou au
- Championnat Suisse (CS) et/ou à un
- Concours étranger selon la liste de compétitions vol à voile de la FSVV, mais au moins à 2 des concours susmentionnés.

**Évaluation** Sont pris en considération le résultat obtenu au CNVV et le meilleur résultat obtenu aux autres concours. L'évaluation se fait sur la base du classement final. Le nombre de points obtenus par le/la candidat(e) est exprimé en pourcents du nombre de points du vainqueur (100%). Les pourcentages obtenus dans chacun des deux concours sont additionnés. La somme la plus élevée donne le premier rang, les sommes suivantes le deuxième et le troisième rang. Le calcul des points est confié à la Fédération suisse de vol à voile.

**Prix** Le montant total est de CHF **5'000.-**  
L'argent du prix sera attribué aux rangs 4 et suivants. Le nombre de compétitions effectuées est pris en compte. L'attribution des prix relève de la responsabilité de l'AVVV.

**Remise des prix** Les montants respectifs sont versés directement aux pilotes par l'AVVV.

Lieu, date: Lucerne, le 9 novembre 2022

ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DU VOL À VOILE de l'AéCS

Le président  
Hanspeter Gerber

La secrétaire  
Doris Schneebeli

La présente version a été approuvée par une décision du comité du 9 novembre 2022 à Lucerne.